Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260928-AMC28092026071-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
18/09/2026

D/071/3-3/1.4

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-huit septembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULIOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Peggy MADEC procuration à Pascale RIMAURO
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Ronan LOUBOUTIN procuration à Lucie GUERNION

Baptiste CHAPALAIN-PIERRE a été élu secrétaire

ÉCLAIRAGE PUBLIC
Création de prises de courant – Illuminations de Noël

À la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor a procédé à l'étude de la fourniture et de la pose de prises de courant sur l'îlot de la Poste et au rond-point de la Gare dans le cadre des illuminations de Noël. Le coût total de l'opération est estimé à 3 060,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Pour l'application du règlement financier du SDE 22, notre commune est qualifiée U100 car elle relève du caractère urbain au sens du réseau électrique et contribue au SDE 22 à hauteur de 100 % de l'accise de son territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité syndical, la participation financière de la commune s'élève à 1 841,67 €. Le montant définitif de cette participation sera ajusté en fonction du coût réel des travaux.

Cette dépense devra être inscrite en investissement au chapitre 204 et devra être amortie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***APPROUVE l'étude de la fourniture et la pose de prises de courant sur l'îlot de la Poste et au rond-point de la Gare dans le cadre des illuminations de Noël présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 060.00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maitrise d'ingénierie)***

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260928-AMC28092026071-DE

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 1 841.67€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.
Ces montant sont transmis à titre indicatif, le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.
Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte final, et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

- ***AUTORISE le Maire à passer directement commande auprès du SDE 22 pour l'exécution de ces travaux.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Baptiste CHAPALAIN-PIERRE